



section académique de Lille

Lettre mensuelle d'informations des LP, SEP, SEGPA et EREA

AU SOMMAIRE EN MAI 2020 :

L'éditorial du secrétariat académique	1
Le 2 juin : on ouvre	2
Des masques, oui. Mais pas n'importe lesquels !	2
Audience exclusive du 10 juin avec le Recteur	3
CAPA Hors Classe du 12 juin 2020	4
Mutation intra-académiques : contestation des barèmes	4
Interventions du SNETAA-FO dans la préparation du PAF	5
Rdv de carrière : modification du calendrier	5
Vers une prime Covid-19 pour certains enseignants ?	6
Bac Pro AGORA et sa famille de métiers	6

L'édito du secrétariat académique

Avec son passage au vert, la région de Hauts-de-France va voir ses lycées et collèges ouvrir pour au moins un niveau. Avec un protocole sanitaire strict et 15 élèves maximum par classe a bien précisé notre Ministre.

Des remontées de terrain nous inquiètent. C'est à se demander si tous les Chefs d'établissement ont lu la circulaire de reprise et le protocole sanitaire.

Le SNETAA-FO sera reçu en audience par Madame le Recteur le 10 juin pour préparer la rentrée prochaine. En aparté, nous ne manqueront pas de lui faire part de tous les dysfonctionnements de la reprise que vous nous aurez fait parvenir.

Page 1

Nous contacter :

06 09 93 90 77

24 rue de Rouen, 59000 Lille

snetaa.lille@free.fr



section académique de Lille

Le 2 juin : on ouvre

La réouverture des lycées de l'académie va se faire pour tous les niveaux à partir du mardi 2 juin avec un accueil des élèves variables d'un établissement à l'autre. Reste à savoir combien d'entre eux vont se présenter.

Si le SNETAA-FO n'est pas opposé à une réouverture des établissements dans le strict respect du protocole sanitaire et des circulaires, nous aurions souhaité que seul les enseignants volontaires puissent assurer l'enseignement en présentiel.

Des masques, oui. Mais pas n'importe lesquels !

Le protocole sanitaire impose aux enseignants le port du masque dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées . Dans les autres situations, il est recommandé.

Le masque doit être fourni par l'employeur. Mais ce n'est pas n'importe quel masque. Il s'agit d'un masque de catégorie 1 qui doit répondre à des spécifications techniques bien précises éditées par les pouvoirs publics ([lire ici](#)).

Au niveau académique comme au niveau national, des doutes existent sur le type de masques proposés aux enseignants par leur Chef d'établissement.

Il convient donc de lui demander qu'il vous justifie la conformité des masques mis à votre disposition.

Nous rappelons qu'un masque sert avant tout à protéger les autres.

L'absence de port du masque par un enseignant quand la situation l'exige, peut potentiellement engager sa responsabilité en cas de contamination d'autrui.



section académique de Lille

Audience exclusive du 10 juin avec le Recteur

Le SNETAA-FO Lille avec l'appui du Secrétariat National a obtenu une audience en visioconférence le mercredi 10 juin avec Madame le Recteur.

L'objet premier de cette audience est de préparer la rentrée prochaine.

Le SNETAA-FO s'attend à un fort afflux dans nos établissements d'apprentis dont le contrat a été rompu ou n'a pas été signé du fait de la crise économique induite par la crise sanitaire.

Surcharger nos classes n'est pas la solution ! Il est impératif de revoir à la hausse les DHG et de stopper les fermetures de sections.

La fermeture des CAP Agent de Propreté et d'Hygiène à Arras et Calais est un non sens dans une période où les protocoles sanitaires sont de mise.

De même, tous les Bac Pro Hygiène Propreté et Stérilisation doivent être maintenus ou réouverts dans tous les établissements qui possèdent les plateaux techniques.

Le SNETAA-FO s'inquiète aussi de l'avenir des jeunes qui nous sont confiés dans nos LP, SEP, SEGPA et EREA.

La loi donne maintenant la possibilité d'ouvrir des CAP 3 ans. Cette solution doit être proposée à nos élèves les plus fragiles pour parfaire leur formation et être plus facilement employable dans notre pays en crise économique.

De façon générale, tous les élèves qui peuvent monter en qualification doivent avoir la possibilité de le faire sous statut scolaire. C'est le seul statut qui ne lie pas la scolarité à la signature d'un contrat avec une entreprise à la santé fragile. Se former pour éviter la précarité. « Quoi qu'il en coûte » !



section académique de Lille

CAPA Hors Classe du 12 juin 2020

Tous les PLP de Classe Normale qui ont au moins deux ans d'ancienneté dans le 9^e échelon, verront leur dossier étudié pour le passage à la Hors Classe.

La CAPA se tiendra en visioconférence le mercredi 12 juin à 15H00 et le nombre de promotions attribuées à notre académie est de 183 sur un total de 14 117 pour l'ensemble du corps.

Le classement est déterminé dans un premier temps par un barème (avis du Recteur + ancienneté dans le tableau des promouvables). Viennent ensuite l'ancienneté dans le corps, l'ancienneté dans l'échelon et enfin la date de naissance. L'an passé, il avait été dérogé à ses critères pour permettre à quelques collègues en fin de carrière d'accéder à ce grade au moins six mois avant leur départ en retraite.

Le SNETAA-FO siègera et informera ses adhérents à l'issue de cette réunion.

Mutation intra-académique : contestation des barèmes

Les barèmes calculés par les gestionnaires ont été publiés sur I-Prof le lundi 25 mai en début d'après-midi.

En cas de désaccord avec l'administration, vous avez jusqu'au 8 juin à 17 heures pour en demander une rectification.

Pour cela, vous devez utiliser le formulaire de contact mis à disposition à l'adresse <https://www.ac-lille.fr/dialogue-mouvement> (ou [cliquer ici](#)).

N'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse snetaa.lille@free.fr ou par téléphone au 06 09 93 90 77 pour faire vérifier votre barème ou être accompagné dans votre contestation.



section académique de Lille

Interventions du SNETAA-FO dans la préparation du PAF

Le 4 mai dernier, le SNETAA-FO a participé en visioconférence au groupe de travail sur la présentation du Plan Académique de Formation.

L'administration, avant d'aborder le catalogue 2020-2010, a présenté un bilan des actions de formations menées cette année. Il a été assuré au SNETAA-FO que les collègues de Gestion-Administration qui avaient postulé à des formations en vue d'une reconversion ont eu leur demande validée.

Le SNETAA-FO a aussi demandé à ce que la formation CAPPEI qui débute habituellement dès la fin juin soit décalée dans le temps. Il est très compliqué d'assurer en même temps les surveillances, corrections, jury et cette formation, surtout quand on entre dans l'académie.

Pour éviter de faire déplacer les formateurs, il est prévu des formations par bassin et de diversifier le vivier des formateurs. Ces derniers ne seront plus forcément titulaires du certificat de formateur académique (CAFA).

Sauf que pour faire valoir ces missions de formateur pour candidater au premier vivier de la Classe Exceptionnelle, le CAFA est nécessaire... C'est à méditer avant d'accepter d'être formateur de bassin.

Rdv de carrière : modification du calendrier

Un arrêté du 13 mai dernier, donne la possibilité à l'administration de réaliser les rendez-vous de carrière jusqu'au terme de l'année civile 2020. L'appréciation finale de la valeur professionnelle sera notifiée au plus tard le 15 janvier 2021. Cela retardera d'autant les procédures de recours.

[Cliquez ici](#) pour lire l'arrêté.



section académique de Lille

Vers une prime Covid-19 pour certains enseignants ?

Un décret paru le 14 mai 2020 donne la possibilité à l'État de verser une exceptionnelle à ceux de leurs agents, titulaires ou contractuels, particulièrement mobilisé pendant la crise sanitaire. [Cliquez ici](#) pour lire le décret.

Le 19 mai, le ministère de l'Éducation nationale a présenté aux syndicats le cadrage national du versement de cette prime.

En ce qui concerne les enseignants, seuls ceux qui ont assuré l'accueil des enfants de soignants et d'autres catégories indispensables à la gestion de la crise en bénéficieraient. Le montant de la prime serait calculé ainsi :

- moins de 4 jours de présence : 0 euros,
- de 4 à 9,5 jours de présence : 330 euros,
- de 10 à 15,5 jours de présence : 660 euros,
- à partir de 16 jours de présence : 1 000 euros.

Rien n'est prévu pour les enseignants qui ont assuré « l'école à la maison » avec leur propre matériel et en dépassant largement le temps de travail imposé dans leurs obligations de services.

Pour avoir plus de détail sur le cadrage de cette prime, [cliquez ici](#).

Bac Pro AGORA et sa famille de métiers

Un arrêté paru fin avril, permet au Recteur d'autoriser des lycées à proposer le Bac Pro AGORA (remplaçant du Bac Pro GA) en dehors de sa famille de métier, dès la classe de seconde.

[Cliquez ici](#) pour lire l'arrêté.